



## PROCES-VERBAL

### Séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016

**Date de la convocation** : 08 décembre 2016

**Membres en fonction** : 23

**Membres présents** : 17

**Le Maire** : François ARSAC.

**Les adjoints** : Isabelle PIZETTE ; Emmanuel COIRATON ; Doriane LEXTRAIT ; Gino HAUET ; Gérard MARTEL.

**Le conseiller délégué** : Cyril AMBLARD.

**Les conseillers municipaux** : Nicole CROS ; Dominique GUIRON ; Dominique MONTEIL ; Véronique AUBERT ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Lynes AVEZARD ; Jean-Louis ARMAND.

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : 5

Pascal DURAND (donne procuration à Jean-Louis ARMAND)

Roland MARTIN (donne procuration à Amélie DOIRE)

Carole RIOU (donne procuration à Nicole CROS)

Adeline SAVY (donne procuration à Cyril AMBLARD)

Christel VERGNAUD (donne procuration à Lynes AVEZARD)

**Membres excusés sans procuration** : 1

Noël BOUVERAT

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur François ARSAC, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20h30. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Monsieur Pascal DURAND, qui donne procuration à Monsieur Jean-Louis ARMAND ; Monsieur Roland MARTIN, qui donne procuration à Madame Amélie DOIRE ; Madame Carole RIOU, qui donne procuration à Madame Nicole CROS ; Madame Adeline SAVY, qui donne procuration à Monsieur Cyril AMBLARD ; Madame Christel VERGNAUD, qui donne procuration à Madame Lynes AVEZARD ; et Monsieur Noël BOUVERAT, sans procuration.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal **désigne** à l'unanimité (22 voix), Monsieur Cyril AMBLARD secrétaire de la présente séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

*Madame Lynes AVEZARD fait remarquer qu'il manque la négation dans sa toute première intervention retranscrite au procès-verbal, ce qui change le sens de la phrase : « Elle estime qu'on ne peut y faire un projet répondant aux besoins associatifs (sans de gros investissements en raison de l'extrême vétusté et surtout sans y adjoindre l'ancienne bibliothèque) ».*

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 **est adopté** à l'unanimité (22 voix).

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 13 octobre 2014 (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) :

### ➤ Réfection des murs autour du parking du château

Cette opération a été réalisée par l'entreprise Montagut Bâtiment Travaux Publics, de St Sauveur de Montagut, pour un montant de 15 283,44 € TTC.

### ➤ Mise aux normes électriques de la maison des associations

La mise aux normes électriques de la maison des associations a été réalisée par l'entreprise Bruno SERRE, de Privas, pour un montant de 3 260,33 € TTC.

### ➤ Achat du terrain de rugby et frais d'actes notariés

Conformément à la délibération du 11 juillet 2016, la commune est propriétaire des parcelles ZE 763, ZE 761, ZE 485 et ZE 484 pour un montant de 110 000 euros, auquel il convient d'ajouter 2 440,14 € TTC de frais d'actes auprès du cabinet PECHOUX, de Privas.

### ➤ Coussins berlinois et panneaux de signalisation

Des coussins berlinois et divers panneaux de signalisation (notamment pour la sécurisation de la Maison des Jeunes) ont été achetés auprès de l'entreprise ISO SIGN, de Saint-Eusèbe, pour un montant de 2 224,32 € TTC.

➤ **Entretien de la voirie communale**

Divers travaux d'entretien de la voirie communale ont été confiés, dans le cadre du marché à bons de commande, à l'entreprise COLAS, du Pouzin, pour un montant de 26 400,60 € TTC.

➤ **Réaménagement de la rue de la République**

- La somme de 4 001,59 € TTC a été versée à GEO CONCEPT 3D, le bureau d'études retenu pour le réaménagement de la rue de la République.

- La somme de 140 960,03 € a été versée à l'entreprise COLAS, du Pouzin.

- La somme de 13 885,20 € a été versée à l'entreprise SOLS Vallée du Rhône, de Livron.

➤ **Parking du château**

La somme de 1 572 € TTC a été versée à MANIEBAT SAS, de Bouillargues, l'entreprise chargée de la réalisation des espaces verts du parking du château. Au total, MANIEBAT SAS percevra la somme de 3 614,40 € TTC.

➤ **Expertise pour la passation du marché d'assurances**

Le cabinet AFC consultants, d'Avignon, a assisté la commune dans la passation de son marché d'assurances, pour la somme de 1 680 € TTC.

➤ **Badges pour l'accès aux bâtiments communaux**

Un système d'accès contrôlé par badges a été mis en place au Triolet par la société Gérard & Peysson, de Valence, pour un montant de 1 531,16 € TTC (2 951,54 € TTC avaient déjà été réglés).

➤ **Rideaux pour la salle des archives**

Des stores ont été achetés pour la future salle des archives auprès de l'entreprise TRIDECO, de Rueil-Malmaison, pour un montant de 1 117,92 € TTC.

➤ **Illuminations de Noël**

De nouvelles illuminations de Noël ont été achetées auprès de la société CITYLUM, de Villefontaine, pour un montant de 3 149,80 € TTC.

➤ **Achat d'un jeu pour l'école maternelle**

Une maison en bois pour la cour de l'école maternelle a été achetée auprès de la société ALTRAD MEFRAN, de Florensac, pour un montant de 1 390,80 € TTC.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015  
DU SYNDICAT DES EAUX OUVEZE PAYRE**

Conformément aux articles L.2224-1 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2015 du syndicat des eaux Ouvèze-Payre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles VERGNAUD, directeur technique du syndicat des eaux Ouvèze-Payre, qui présente ce rapport.

**2016\_12\_15\_001  
DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies ci-après mentionnées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOPTE** les dénominations suivantes :

<b>Nom du secteur</b>	<b>Noms retenus</b>	<b>Identification</b>
Véoux et Charronde	<b>Chemin de Serre-Bourret</b>	Cul-de-sac à partir de la voie de la Charronde
	<b>Chemin des chênes verts</b>	Ferme la boucle de la voie de la Charronde
Auches	<b>Chemin du Lombard</b>	Du chemin des Véoux au stand de tir
Bayles	<b>Chemin des buis</b>	En bout du chemin des Bayles
Charrond et Sérusclat le Haut	<b>Chemin de Sérusclat le Haut</b>	Prolongement du chemin de Sérusclat le Haut jusqu'au chemin des Véoux
	<b>Chemin du Docteur Hugues</b>	Fait une boucle sur le chemin du Charrond
	<b>Impasse du Docteur Hugues</b>	Antenne du chemin du Docteur Hugues
	<b>Chemin Frédéric Passy</b>	Fait une boucle sur la rue de Sérusclat-le-bas

Le Plot	<b>Impasse Suchier</b>	Antenne de la rue de Saint-Lager
	<b>Impasse Émile Zola</b>	Antenne de l'allée du Plot
	<b>Rue des jardins de Molière</b>	De l'allée du Plot au champ situé à l'est
	<b>Rue Victor Hugo</b>	De la rue des jardins de Molière jusqu'à la route de Saint-Lager
	<b>Impasse George Sand</b>	Antenne de la rue Victor Hugo
Courayon	<b>Chemin de Barnier</b>	Prolongement de la voie de Barnier
Flacher, Rodèche, Suzanne	<b>Impasse des mûriers</b>	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Feniol
	<b>Impasse de Rodèche</b>	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Rodèche
	<b>Chemin de la voie douce</b>	De la voie douce au chemin de Barnier
	<b>Allée des Ayasses</b>	De la voie de Gratenas au ruisseau du trouillet
	<b>Impasse du Flacher</b>	Antenne de la voie de Gratenas au quartier Flacher
Gratenas	<b>Chemin de Gratenas</b>	Prolongement du chemin de Gratenas
Haute Guérin, Basse Guérin, Gouliard	<b>Chemin du Trouillet</b>	Prolongement du chemin du Trouillet
	<b>Chemin Théoule</b>	De la voie d'Auzon au stade de foot
	<b>Impasse de la Payre</b>	Antenne de la voie de Saint-Lager, le long de la Payre
Jeanne et Praynoux	<b>Chemin de Praynoux</b>	Prolongement de la voie de Praynoux
	<b>Chemin de Jeanne</b>	Du chemin d'Auzon en direction du quartier de Jeanne
Mournet Sud, Boissière, Merlas	<b>Chemin du ruisseau Cocu</b>	Du chemin d'Aurouse au chemin du ruisseau Cocu
	<b>Chemin de la Pierre</b>	Du chemin du Rey au chemin de la Boissière
	<b>Allée La Juliette</b>	Antenne du chemin du Rey dans le lotissement La Juliette
	<b>Impasse de la Vallée</b>	Antenne du chemin du Rey
	<b>Chemin Olivier de Serres</b>	Du chemin du ruisseau du Cocu à la voie des Véoux
	<b>Chemin des Genêts</b>	De la rue du ruisseau du Cocu en direction du quartier « Le Charrond Sud »
Combe Beraud	<b>Chemin de Combe Beraud</b>	Antenne de la voie de Gratenas en direction du quartier Combe Beraud
Bellevue et Beauthéache	<b>Impasse Rosa Parks</b>	Antenne du chemin de Bellevue
	<b>Rue Simone Veil</b>	Antenne du chemin de Rochessauve dans le lotissement Bellevue

	<b>Allée des frères Montgolfier</b>	Dessert le lotissement Les Chataîgniers
	<b>Allée des Blés d'Or</b>	Antenne de la rue de Rochessauve vers le lotissement des Blés d'Or
Audes	<b>Chemin des Marnes</b>	Du chemin de la Picarde au chemin de Beneys
	<b>Chemin de Garenne</b>	Antenne du chemin des Marnes
La Grangeasse	<b>Allée des Terrasses de la Veronne</b>	Antenne de la voie de Carnier dans le lotissement Les Terrasses de la Véronne
	<b>Impasse Jean Giraudoux</b>	Antenne de la voie Jean Giraudoux
	<b>Impasse du Canal</b>	Antenne de la rue de la Grangeasse vers le canal de la Grangeasse
	<b>Allée Marie Curie</b>	Antenne de la rue de la Grangeasse dans le lotissement la Grangeasse
Vernas Est et Moras	<b>Chemin du Vernas</b>	De la rue de Saint-Lager vers le terrain de rugby
Le Pont	<b>Chemin du creux du merle</b>	Antenne Nord de la voie des Grads après le pont Sicard
	<b>Chemin des ouvrières de la soie</b>	Antenne Sud de la voie des Grads après le pont Sicard
Centre-ville, partie 1	<b>Impasse de Lisleroy</b>	Antenne de la rue Isle le Roy
	<b>Impasse Jean Moulin</b>	Antenne de la route de Privas en face de la rue de la République
	<b>Impasse Marie</b>	Antenne de la voie de Saint-Lager vers l'école Présentation de Marie
	<b>Rue du Bosquet</b>	Rue de la place du Bosquet
	<b>Impasse du charron</b>	Antenne de Privas
Centre-ville, partie 2	<b>Impasse Édouard Sauvertin</b>	Antenne de la rue des Carriers
	<b>Rue de la grande fontaine</b>	Prolongement sud de la rue de la grande fontaine
Centre-ville, partie 3	<b>Rue Jean Deydier</b>	De la rue des jardins à la rue du château
	<b>Rue des mouliniers</b>	De la rue des jardins à la rue Jean Deydier

**Adopté à l'unanimité (22 voix)**

*Monsieur le Maire précise que la directrice générale des services ainsi que les journalistes du Dauphiné et de la Tribune ont été destinataires d'un mail de Monsieur BOUVERAT cet après-midi. Ce dernier estimait avoir reçu les documents trop tard pour les examiner avec attention et pour pouvoir aller directement se rendre compte sur le terrain. Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas apprécié le fait de saisir la presse pour montrer une prétendue faille dans l'organisation de la mairie. L'information des élus avant chaque conseil, si elle n'est pas obligatoire dans les*

*communes de cette strate, est néanmoins respectée à Chomérac. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, les projets de délibération et les documents préparatoires sont envoyés quelques jours avant le conseil alors que, du temps de l'ancienne municipalité, ces documents étaient donnés le soir même du conseil aux élus. Monsieur le Maire dit qu'il regrette cette attitude qui ne fait pas avancer le débat.*

*Monsieur Gérard MARTEL ajoute que le comité cadre de vie, dont fait partie Monsieur Jean-Louis ARMAND, a été saisi du sujet du nom des rues et a pu proposer ses idées dès le mois de juin. La dénomination des rues est un projet qui date de plusieurs mois et chaque conseiller est libre de venir en mairie s'informer et participer, sans attendre le conseil municipal. Par ailleurs, il est important de réaliser ce travail de dénomination des voies dans le cadre plus global de l'adressage. Un numéro sera attribué à chaque maison.*

*Monsieur Jean-Louis ARMAND demande s'il y aura des plaques avec les noms des rues.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'acheter les plaques des noms des rues, ainsi que les plaques avec les numéros. Il ajoute qu'un conseiller a demandé à rebaptiser le parc de verdure en « Parc Philippe Jardin ». La municipalité y avait déjà songé mais cela sera fait le moment venu, en y associant l'ensemble des élus. Enfin, Monsieur le Maire remercie Thomas HURTIER, stagiaire à la mairie en juin, qui a réalisé cet excellent travail de recherche des voies sans nom.*

## **QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS**

*Monsieur le Maire rapporte que Madame Lætitia SERRE a été reconduite dans ses fonctions de Présidente de la CAPCA ; l'élection avait eu lieu la veille.*

*Concernant les travaux du chemin du pont, Monsieur le Maire explique que seul manque le marquage au sol, qui sera mis dans trois semaines, le temps que les hydrocarbures sèchent. La première tranche des travaux de réaménagement de la rue de la République est donc finie, mis à part ce marquage au sol.*

*A propos de la Maison appartenant à la commune et située dans la rue de la République, dite « Maison Blanc », Monsieur le Maire rapporte que la décision a été prise par les élus de la démolir et de procéder à une reconstruction, au moins partielle, pour réaménager la salle Jeanne d'Arc. Le projet et la procédure doivent encore être précisés.*

*Monsieur le Maire évoque le sujet des assurances de la commune et du CCAS (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile). Un marché public a été lancé avec l'aide du cabinet d'expertise AFC consultants. Cela va permettre à la commune de réaliser une économie conséquente (18 000 euros d'assurances en 2016, à 9 000 euros en 2017). De plus, un audit a été mené et a révélé que la moitié des biens communaux et du CCAS n'étaient actuellement pas assurés. En 2017, la commune et le CCAS seront donc mieux assurés, et pour une somme moins importante qu'auparavant.*

*Enfin, Monsieur le Maire explique que le bulletin municipal, initialement prévu en décembre, est reporté au printemps 2017. Fin décembre, une édition réduite du traditionnel bulletin sera distribuée (sorte de rétrospective de l'année 2016, avec énormément de photos). Monsieur le Maire dit aux élus de l'opposition que leur page d'expression sera donc insérée dans le bulletin du printemps, à moins qu'ils ne souhaitent en faire une autre d'ici là.*

*Madame Lynes AVEZARD dit que ce n'est pas agréable à entendre, et que le travail a été fait pour rien.*

*Monsieur le Maire dit que ce qui a été fait pour décembre peut être repris en mars. Il pourra même être envisagé d'accorder plus d'une page pour l'expression de l'opposition.*

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 23 h.